

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le Jeudi 15 JUILLET 2021 à 18 heures 00 sous la présidence de Mr Le Maire, Jackie COLL.

Présents: Mme Françoise MARTIN, M. Marcel BLANC, M. Henri BAUDET, M. André BATAILLE, M. Antonin HUG, M. Marc BLANIC, Mme Françoise DELCASSO-DEJOUX, Mme Morgane LALOUETTE, Mme Marie-Claire FRANCEZ-CHARLOT, Mr Jackie COLL.

Absents excusés : Mr Jean-Louis BRUNET, Mme Anne GALIBERT, Mr Michel DE LA OSA

Procurations : Mme Anne GALIBERT a donné procuration à Mme Marie-Claire FRANCEZ-CHARLOT
Mr Michel DE LA OSA a donné procuration à Mr André BATAILLE

Monsieur Jackie COLL ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

L'ordre du jour est évoqué, et approuvé par l'ensemble des membres du Conseil.

***Désignation du secrétaire de séance**

En début de séance, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance. Le Conseil Municipal – à l'unanimité – désigne Mme Marie-Claire FRANCEZ-CHARLOT comme secrétaire de séance.

***Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du Mardi 29 Juin 2021**

Monsieur Le Maire, Jackie COLL- propose l'approbation du compte rendu de la séance du Mardi 29 Juin 2021 dont chaque conseiller a été destinataire.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte rendu avant son adoption définitive.

Le compte- rendu du conseil municipal du 29/06/2021 est voté à **l'UNANIMITE**.

1/FINANCES :

1-1/ Délibération modificative n°1- Budget principal 2021- ANNULE ET REMPLACE

Concernant la délibération n°2021/055, il convient de préciser le numéro d'opération sur la délibération comme il suit :

Chapitre	Article	Désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après DM
21- Immobilisations corporelles	2158	Autre installation, matériel et outillage	50 000.00 €	-2000.00 €	48 000.00 €
21- Immobilisations corporelles	2182- Opération 185	Matériel de transport	55 000.00 €	+ 2000.00 €	57 000.00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré adopte à l'unanimité la délibération modificative n°1 rectifiée.

1-2/ Délibération pour la participation 2021 du budget communal au S.I.S. (Syndicat Intercommunal Scolaire)

Chaque année la Commune de Bolquère participe au fonctionnement du S.I.S. de Font-Romeu-Odeillo-Via afin de contribuer aux charges de gestion de la cantine scolaire de l'école de Bolquère.

Les repas sont gérés par le S.I.S. Font-Romeu et il appartient à la Commune de voter une participation annuelle.

En raison de la crise sanitaire de 2020 et à la suite de la fermeture des écoles pendant 2 mois, il a été voté au S.I.S. une diminution du montant de la participation par habitant.

Cette année la participation pour la commune de Bolquère s'élève à **10 425.00 €**.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré adopte- A l'UNANIMITE- le montant de la participation 2021 de la commune de Bolquère au S.I.S. Font-Romeu-Odeillo-Via.

1-3/ Délibération pour la participation 2021 du budget communal au RASED

Chaque année la Commune participe au RASED (réseau d'aides spécialisées aux enfants en difficulté) dans le cadre de l'école de Bolquère, et par l'intermédiaire du S.I.S. de Font-Romeu-Odeillo-Via.

Une délibération concordante doit être prise par les 2 structures.

Le montant 2021 de la participation RASED est de **265.35 €**, identique à celle de 2020.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré adopte- A l'UNANIMITE- le montant de la participation de la commune de Bolquère au RASED, par l'intermédiaire du S .I.S. de Font-Romeu-Odeillo-Via.

Arrivée de Mr Marcel BLANC à 18h09

Arrivée de Mme Françoise MARTIN à 18h11

2/URBANISME :

2-1/PLU : Prescription de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, définition des modalités de concertation et des objectifs poursuivis

Lors de la réunion urbanisme du Mercredi 7 juillet 2021 sur le projet d'élaboration du nouveau PLU de la Commune de Bolquère, le bureau d'étude a recommandé que la délibération prescrivant le POS soit reprise car elle était trop ancienne (4 juillet 2002) et ne correspondait pas forcément aux objectifs poursuivis par la nouvelle municipalité.

Le projet de délibération a été présenté et débattu lors de cette réunion.

Mr Pierre Boutet fait lecture de l'article 3 et commente l'article 4 du projet de délibération donné en annexe aux membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré adopte- A l'UNANIMITE- la délibération.

3/COMMANDE PUBLIQUE :

3-1/ Choix entreprise marché de travaux pour le renforcement incendie du Termanal et travaux eau potable Rue des Chanterelles

Marché de travaux n° 2021-06

Concernant ce marché 3 entreprises ont répondu dans les délais imposés, à la suite de la consultation lancée le 20/05/2021.

Des différences de prix importantes sur certains postes sont apparues dans les DQE d'une entreprise. Une demande de précisions à l'entreprise EHTP par le biais de la plateforme de dématérialisation des marchés a été faite.

En fonction des derniers éléments de réponse reçus, une négociation a été lancée avec l'ensemble des entreprises.

A ce jour, après réception des dernières offres, il apparaît selon le RAO :

L'offre la mieux disante après négociations, concerne l'entreprise ARENY pour un montant de **90 066.50 € HT-108 079.80 € TTC.**

Il est donc demandé à l'Assemblée délibérante de se prononcer et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer le marché à l'entreprise ARENY et de donner tout pouvoir à Monsieur Le Maire de signer les documents nécessaires à cet effet.

4/PERSONNELS :

4-1/Délibération contrat CDD agents école – rentrée 2021/2022

Afin de préparer au mieux la rentrée et d'anticiper sur la rédaction des contrats des agents nécessaires au bon fonctionnement de l'école, il convient de renouveler certains contrats arrivés à échéance ou en remplacement de maladie :

-Agent technique contrat de remplacement maladie, emploi cantine à compter du 26/08/2021 jusqu'au 20/09/2021 inclus, à hauteur de 35/35ème

-Agent technique -contrat CDD à compter du 27/08/2021 jusqu'à la fin de l'année scolaire(2022), à hauteur de 35/35^{ème}.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré- DECIDE- à l'unanimité de procéder au renouvellement de ces contrats.

AFFAIRES GENERALES

5-1/ Demande de location appartement communal –Hiver 2021/2022

Une demande de location a été reçue en Mairie pour un appartement communal actuellement disponible.

Cette demande émane de 2 agents des services techniques afin d'être sur place lors des astreintes d'hiver et d'être disponible rapidement. Ces 2 personnes n'habitent pas sur la commune actuellement.

La demande concerne une co-location pour la saison hiver 2021/2022 à compter du 1er novembre 2021.

Le montant du loyer de l'ancien locataire était de 200.00 € mensuel (chauffage inclus).

Monsieur le 1^{er} Adjoint, Henri BAUDET propose d'accéder à cette demande à compter du 1^{er} novembre 2021 et de maintenir le montant du loyer à 200 €/mois.

Certains conseillers municipaux souhaiteraient que le loyer soit augmenté à hauteur de 300 €/mois.

Pour un loyer à 200.00 €/mois: 7

Contre : 5

5/2- Demande de subvention 2020- Association de chasse de Bolquère

Au moment du vote des subventions des associations en 2020, le montant de la subvention pour l'association de Chasse de la Commune de Bolquère n'avait pas été voté faute de dossier déposé.

Après contact avec l'association, il apparaît que le dossier a bien été déposé en Mairie et a été égaré.

Il est proposé donc d'allouer pour l'année 2020, la somme de 390.00 € à l'association de la chasse de la Commune de Bolquère.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré- DECIDE- à l'unanimité de voter pour l'année 2020 la demande de subvention pour l'association de chasse de Bolquère à hauteur de 390.00 €.

5-3-/ Délibération inscription à l'été d'assiette de coupe d'affouage 2021

Projet d'inscription à l'état d'assiette de coupes d'affouage pour 2021 par l'ONF :
-Parcelle 30.1- surface 0.31 hectares pour un passage en coupe de régénération

Il convient de désigner 3 garants pour cette coupe :

- Mr André BATAILLE
- Mr Henri BAUDET
- Mr Francis TUSET

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré- DECIDE- à l'unanimité de voter ce projet d'inscription à l'état d'assiette de coupes d'affouage, la parcelle 30.1 pour un passage en coupe de régénération.

5-4/ SIVU

Point reporté à la fin du Conseil Municipal, en réunion de travail.

6/ COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS DU MAIRE :

Pour information :

En vertu de l'article L.5111-1 et L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales : vente de gré à gré du véhicule Peugeot Partner des services techniques à un particulier pour un montant de 500.00 €.Ce véhicule devait être repris par le garage RENAULT à Perpignan pour la même valeur, et un particulier a souhaité le racheter à la Commune. Mr le Maire, a autorisé la vente, conformément à la délibération n°2021/063 relative aux délégations du Maire et en informe le Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES :

Pas de questions diverses à l'ordre du jour.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 19 heures 00 minutes.